

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00217

SOLARISATION DU PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PARKING DE L'OPÉRA DE SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 55
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240021710

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

SOLARISATION DU PATRIMOINE METROPOLITAIN - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARKING DE L'OPERA DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne Métropole s'est engagée de longue date dans une ambitieuse politique de transition énergétique, incarnée par son Plan Climat Air Energie et la démarche de Territoire à Energie Positive.

A ce titre, elle mène des actions permettant de développer sa capacité de production énergétique d'origine renouvelable.

La mise en place de panneaux photovoltaïques sur les propriétés des collectivités, et notamment sur les toitures et parkings, est une manière de répondre à cet objectif. La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, impose d'ailleurs l'équipement des parkings de plus de 1 500 m² de stationnement et des bâtiments de plus de 500 m² au sol sur au moins 50 % de leur surface en panneaux photovoltaïque.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui définit les règles de publicité que doivent mettre en œuvre les collectivités avant d'autoriser une occupation de leur domaine, Saint-Etienne Métropole a publié en juillet 2018, un Appel à Initiative Privée (AIP), comportant plusieurs lots selon le type d'installation à prévoir. Celui-ci visant à sélectionner un ou plusieurs développeurs afin qu'ils investissent puis exploitent à leur compte des centrales solaires photovoltaïques sur les toitures ou parkings de bâtiments Métropolitains et des autres collectivités du territoire volontaires, en échange d'un loyer.

S'en est suivi en 2019 la signature d'une convention pour une durée de 5 ans avec les deux opérateurs retenus, leur permettant de développer les projets identifiés.

L'opérateur Greenyellow est lauréat du lot « ombrière » de l'Appel à Initiative Privée.

La présente délibération propose ainsi d'acter la mise à disposition du parking de l'Opéra de Saint-Etienne, en vue de la construction et de l'exploitation d'une ombrière solaire photovoltaïque, selon les modalités proposées par la convention d'occupation de l'espace public jointe à la présente délibération.

Le projet, d'une puissance de 200 kWc, prévoit l'installation de près de 500 panneaux solaires. Il en découlera une production attendue de 218 MWh/an, représentant la consommation moyenne d'une centaine d'habitants et permettant l'économie d'environ 40 tonnes de gaz à effet de serre non générées chaque année.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise à disposition du parking de l'Opéra de Saint-Etienne à l'opérateur Greenyellow ou tout représentant moral qui se substituerait en vue de la construction et de l'exploitation d'ombrières solaires ;**
- **approuve la convention d'occupation du domaine public dans le cadre du dispositif de l'Appel à Initiative Privée pour le lot « ombrière » à intervenir avec l'opérateur Greenyellow ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'occupation du domaine public et tous documents permettant de mener à bien le projet ;**
- **les recettes correspondantes seront imputées à la section fonctionnement du budget développement durable, destination ENERG, article 70388.**

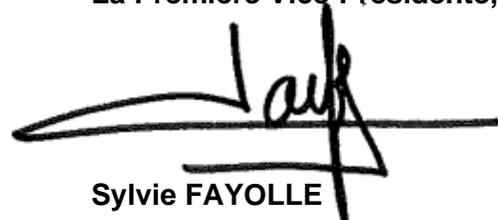
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE